

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00442

Numéro SIREN : 512 345 539

Nom ou dénomination : A'liénor Exploitation

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 2341



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
A'LIENOR EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée
Centre d'exploitation, 2556, route de Mont de Marsan, 40090 Gaillères

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR EXPLOITATION **Société par Actions Simplifiée**

Siège social : Centre d'exploitation, 2556, route de Mont de Marsan, 40090 Gaillères

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A'LIENOR EXPLOITATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



A'LIENOR EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
24 juin 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

Aliénor Exploitation

SAS

**Centre d'exploitation, 2556, route de Mont de Marsan 40090 Gaillères
512 345 539 R.C.S. MONT-DE-MARSAN**

Comptes au 31 décembre 2021

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	3
1. COMPTE DE RESULTAT.....	3
2. BILAN	4
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS	6
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	8
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8
2.3 STOCKS.....	8
2.4 CREANCES	8
2.5 CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES.....	8
2.6 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES.....	8
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE	9
3.1. COMPTE DE RESULTAT	9
3.1.1 Chiffre d'affaires	9
3.1.2 Autres produits.....	9
3.1.3 Achats et charges externes	9
3.1.4 Charges de personnel.....	9
3.1.5 Impôts et taxes.....	10
3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions	10
3.1.7 Résultat financier	11
3.1.8 Impôt sur les résultats	11
3.2. BILAN.....	11
3.2.1 Immobilisations incorporelles.....	11
3.2.2 Immobilisations corporelles.....	11
3.2.3 Stocks	12
3.2.4 Clients et comptes rattachés.....	12
3.2.5 Autres créances	12
3.2.6 Capitaux propres.....	13
3.2.7 Provisions pour risques et charges	13
3.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés	13
3.2.9 Autres dettes	13
3.2.10 Engagements hors bilan	14
3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement	14
3.3.2 Acquisition d'immobilisations.....	14
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	14
4.1. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.....	15
4.2. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	15

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	3.1.1	8 147 456	7 923 928
Autres produits	3.1.2	6 632	22
Charges d'exploitation		(7 409 246)	(7 220 761)
Achats et charges externes	3.1.3	(5 160 446)	(5 208 746)
Charges de personnel	3.1.4	(1 945 837)	(1 757 179)
Autres charges		(6 279)	(1 027)
Impôts et taxes	3.1.5	(78 720)	(83 378)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.1.6	(217 964)	(170 431)
Résultat d'exploitation		744 842	703 188
Résultat financier	3.1.7	1 183	1 819
Résultat courant		746 025	705 007
Résultat exceptionnel		10 862	-
Impôt sur les bénéfices	3.1.8	(201 593)	(199 035)
Résultat net		555 294	505 972

2. BILAN

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
(en euros)			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	3.2.1		
- Brutes		68 140	68 140
- Amortissements et provisions		(68 140)	(68 140)
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Brutes		2 718 553	2 834 320
- Amortissements et provisions		(2 497 169)	(2 522 611)
Total actif immobilisé		221 384	311 710
Stocks et en-cours	3.2.3	146 673	136 582
Clients et comptes rattachés	3.2.4	1 558 989	2 520 830
Autres créances	3.2.5	840 056	4 170 850
Disponibilités		193 507	218 724
Total actif circulant		2 739 225	7 046 986
TOTAL DE L'ACTIF		2 960 609	7 358 695

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
(en euros)			
Capital		500 000	500 000
Primes et réserves		50 000	50 000
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		555 294	505 972
Capitaux propres	3.2.6	1 105 294	1 055 972
Provisions pour risques et charges	3.2.7	72 632	70 323
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.8	746 002	5 006 335
Autres dettes	3.2.9	1 036 680	1 226 065
Total dettes		1 782 682	6 232 400
TOTAL DU PASSIF		2 960 609	7 358 695

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		555 295	505 972
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		79 472	170 431
Marge brute d'autofinancement	3.3.1	634 766	676 404
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		1 200 684	(866 308)
Stock et en-cours		(10 091)	3 437
Dettes d'exploitation et autres dettes		(4 382 323)	(222 732)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(3 191 730)	(1 085 603)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(2 556 964)	(409 199)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.3.2	48 372	(56 238)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		48 372	(56 238)
Dividendes versés à l'actionnaire unique		(505 973)	(519 441)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(505 973)	(519 441)
Variation de trésorerie		(3 014 564)	(984 878)
Trésorerie d'ouverture		3 396 444	4 381 322
Trésorerie de clôture (1)		381 880	3 396 444

(1) Trésorerie de clôture :

Disponibilités	193 507	218 724
Concours bancaires courants		
Comptes courants cash pooling	188 373	3 177 720
Trésorerie de clôture	381 880	3 396 444

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation

La société Sanef Aquitaine a été constituée le 11 mai 2009. Elle a pour objet la gestion et l'exploitation d'infrastructures de transport, la réalisation et la gestion d'ouvrages annexes et d'une façon générale, l'exécution de tous travaux ou activités s'y rapportant.

La société a été créée pour assurer l'exploitation de l'autoroute A65 qui relie Bordeaux (Langon) et Pau sur une distance de 150 kilomètres. La concession et les travaux de construction de l'autoroute A65 ont été confiés à la société A'Liénor sise à Pau et détenue à 65% par Eiffage et 35% par Sanef.

Le 3 juillet 2009, une déviation de 6 km d'autoroute réalisée par l'Etat et mise en service à Aire-sur-l'Adour a été reprise par A'Liénor et intégrée à la concession de l'A65.

Durant la période de phase pré-opérationnelle de l'A65, le contrat d'exploitation de l'autoroute a été assuré par la société Sanef. Le 8 juillet 2010, comme elle s'y était engagée, Sanef a cédé le contrat d'exploitation à sa filiale Sanef Aquitaine.

L'autoroute A65 est mise en service et ouverte au public depuis le 16 décembre 2010.

Le capital social de Sanef Aquitaine était détenu à 100 % par Sanef SA jusqu'au 23 décembre 2021 date de la cession de la totalité des actions à la Société Eiffage.

La société Sanef établit des comptes consolidés dont le périmètre comprend Sanef Aquitaine jusqu'au 23 décembre 2021. Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans les comptes du groupe Abertis.

Le 1^{er} janvier 2021, Sanef Aquitaine a quitté le périmètre d'intégration fiscale de la société HIT (groupe Abertis) maison mère de Sanef suite à sa cession à la Société Eiffage.

Le siège social est établi Centre d'exploitation, 2556, route de Mont de Marsan 40090 Gaillères.

1.2. Faits majeurs de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid 19 a un effet très limité sur le résultat net de la société, en effet par son activité d'exploitant il y a peu d'impact sur l'exploitation et la gestion des péages pour le compte d'A'Liénor.

Le 23 décembre 2021 la société Sanef a cédé la totalité des actions de Sanef Aquitaine à la société Eiffage, procédé au changement de siège social conduisant à une modification des statuts.

Il n'y a pas d'incertitude sur l'application du principe de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité avec le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général (CRC).

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortissables sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

<i>Durées d'utilisation</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Agencements installations</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau et équipement social</i>	<i>5 à 10 ans</i>

2.3 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation destinée à ramener leur montant au montant estimé du recouvrement.

2.5 Classement des créances et dettes

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance. Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

2.6 Engagements sociaux différés

Les indemnités de fin de carrière et les primes pour médailles du travail sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées mettant en œuvre une estimation des salaires en fin de carrière. La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

3.1. Compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comporte les refacturations de prestations auprès de A'Lienor, réalisées dans le cadre du contrat d'exploitation de l'autoroute A65.

3.1.2 Autres produits

Le poste « autres produits » est constitué de produits divers de gestion courante.

3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fournitures et achats stockés	(239 381)	(208 874)
Fournitures et achats non stockés	(293 280)	(266 822)
Entretien courant	(378 810)	(403 326)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(390 821)	(416 026)
Autres charges et prestations externes	(3 858 154)	(3 913 697)
Achats et charges externes	(5 160 446)	(5 208 745)

En 2021 les « autres charges et prestations externes » comprennent essentiellement des prestations de sous-traitance pour 3 615 milliers d'euros, du personnel détaché facturé par Sanef pour 196 milliers d'euros, des frais de télécommunications et services bancaires pour 25 milliers d'euros et des primes d'assurances pour 13 milliers d'euros.

3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel de la société Sanef Aquitaine se ventilent comme suit :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	(1 355 811)	(1 247 239)
Charges sociales	(521 070)	(477 382)
Autres charges de personnel	(68 956)	(32 558)
Charges de personnel	(1 945 837)	(1 757 179)

En 2021 le poste « autres charges de personnel » concerne la charge provisionnée au titre de l'intéressement des salariés.

Effectif moyen pondéré :

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	2	2
Agent de maîtrise	7	6
Employés	27	28
Effectifs	36	36

3.1.5 Impôts et taxes

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(46 858)	(33 296)
Autres impôts et taxes	(31 862)	(50 082)
Impôts et taxes	(78 720)	(83 378)

En 2021 les « autres impôts et taxes » comprennent essentiellement la contribution économique territoriale (CET) pour 26 milliers d’euros et la taxe sur les véhicules de société pour 2 milliers d’euros.

Au 1er janvier 2010, la Taxe professionnelle a fait l’objet d’une réforme pour devenir la Contribution économique territoriale (CET) désormais composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d’une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l’assiette est la valeur ajoutée produite par l’entreprise.

3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles	(113 051)	(161 472)
Dotations Actif circulant	(102 604)	-
Dotations nettes aux provisions	(2 309)	(8 959)
Dotations aux amortissements et provisions	(217 964)	(170 431)

Les immobilisations corporelles comprennent du matériel et outillage de travaux publics amortis sur une durée de 5 à 10 ans, du matériel de transport (3 à 5 ans), des agencements, du matériel de bureau (5 ans), du matériel informatique (3 ans) et du mobilier de bureau (5 à 10 ans), (cf. 3.2.2).

En 2021 les « Dotations sur Actif circulant » correspondent à la dépréciation de créances clients.

Depuis 2011 la société dote une provision au titre des indemnités de fin de carrière.

3.1.7 Résultat financier

En 2021 le résultat financier résulte essentiellement des opérations de prêts de trésorerie effectuées entre Sanef Aquitaine et la société Sanef dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe. Cette convention a été résiliée suite à la cession de Sanef Aquitaine à Eiffage (cf. 1.1).

3.1.8 Impôt sur les résultats

En 2021 Sanef Aquitaine (cf. 1.1) ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscal dont HIT est la société mère. Sanef Aquitaine a calculé l'impôt sur le résultat de la société imposée séparément.

Au 31 décembre 2021 la société Sanef Aquitaine ne dispose pas de déficits reportables.

3.2. Bilan

3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	68 140	68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(68 140)	(68 140)
Immobilisations incorporelles	-	-

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une période de 5 ans.

3.2.2 Immobilisations corporelles

Tableau d'évolution des immobilisations corporelles :

(en euros)	Valeurs brutes 01.01.2021	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	31.12.2021
Installations techniques, matériel et outillage	386 546	20 344		406 890
Autres immobilisations corporelles	2 377 492	59 743	(139 692)	2 297 543
Immobilisations en cours	70 282	14 119	(70 282)	14 119
Immobilisations corporelles	2 834 320	94 206	(209 974)	2 718 553

Comptes Aliénor Exploitation

(en euros)	Amortissements	01.01.2021	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2021
Amortissements des installations techniques, matériel		(364 753)	(10 143)		(374 896)
Amortissements des autres immobilisations corporelles		(2 157 858)	(102 908)	138 493	(2 122 273)
Immobilisations corporelles		(2 522 611)	(113 051)	138 493	(2 497 169)

Le matériel est amorti sur une durée de 5 à 10 ans.

Les « autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du matériel de transport amorti sur une durée de 3 à 5 ans, de l'outillage de travaux public amorti sur une durée de 5 à 10 ans ainsi que des agencements, du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

3.2.3 Stocks

(en euros)	31.12.2021	31.12.2020
Stocks et en-cours	146 673	136 582
Dépréciation des stocks	-	-
Stocks et en-cours nets	146 673	136 582

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.4 Clients et comptes rattachés

(en euros)	31.12.2021	31.12.2020
Clients et comptes rattachés	1 661 593	2 520 830
Dépréciation de créances douteuses	(102 604)	
Créances clients et comptes rattachés	1 558 989	2 520 830

Au 31 décembre 2021 le poste « clients » concerne essentiellement la société A'Lienor.

3.2.5 Autres créances

(en euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat et autres organismes publics	837 959	992 574
Autres créances	2 097	3 178 276
Autres créances et comptes rattachés	840 056	4 170 850

Le poste « Etat et autres organismes publics » correspond à de la TVA récupérable ainsi que les acomptes versés au cours de l'année 2021 dans le cadre de l'impôts sur les sociétés.

3.2.6 Capitaux propres

Selon les termes de « l'acte réitératif à la cession de la totalité des actions de la société de Sanef Aquitaine » en date du 23 décembre 2021, au 31 décembre 2021 le capital social de la société Sanef Aquitaine s'élève à 500.000 euros, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1000 euros, intégralement souscrites par la société Eiffage en numéraire.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

(en euros)	31.12.2020	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.2021
Capital	500 000				500 000
Primes et réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	-				-
Résultat 2020	505 972		(505 972)		-
Résultat 2021				555 294	555 294
Capitaux propres	1 055 972		(505 972)	555 294	1 105 294

Par décision de l'Associé unique du 12 mai 2021, le résultat de l'exercice 2020 de 505 972 euros a été versé intégralement en dividende à Sanef, associé unique.

3.2.7 Provisions pour risques et chargesProvisions pour retraites et engagements assimilés :

En ce qui concerne le régime des indemnités de fin de carrière, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe au 31 décembre 2021 sont :

- taux d'actualisation : 1 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1^{ère} catégorie),
- taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2,35 %.

Le montant de l'engagement relatif à l'exercice 2021 au titre des indemnités de fin de carrière est de 2 milliers d'euros, le solde du compte s'élève à 72,6 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

3.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2021 le poste « dettes fournisseurs » comprend 207 milliers d'euros de factures non parvenues.

3.2.9 Autres dettes

Comptes Aliénor Exploitation

(en euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fiscales et sociales	939 737	792 772
Dettes sur immobilisations	16 943	84 338
Autres dettes	80 000	348 955
Autres dettes	1 036 680	1 226 065

Au 31 décembre 2021, les « dettes fiscales et sociales » comprennent la TVA collectée ainsi que les dettes auprès des organismes sociaux.

Au 31 décembre 2021 le poste « autres dettes » est notamment constitué des fonds de roulement des caisses de péage versés par Aliénor pour 80 milliers d'euros.

3.2.10 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2021, au regard des normes en vigueur, il n'existe pas d'engagements hors bilan.

3.3. Tableau des flux de trésorerie

3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,

(en euros)	2021	2020
Dotations nettes sur actif immobilisé	113 051	161 472
Dotations nettes sur actif circulant	102 604	
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 309	8 959
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	217 964	170 431

3.3.2 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués, le cas échéant, de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comptes Aliénor Exploitation

4.1. Informations sur les parties liées.

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la société Sanef Aquitaine sont jusqu'au 23 décembre 2021 :

- La société Sanef et l'actionnaire majoritaire de Sanef, Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) à hauteur de 99.99 %.
- La société A'Liénor, concessionnaire de l'autoroute A65 et son actionnaire majoritaire le groupe Eiffage.

Suite à la signature d'un contrat d'accord industriel « industrial agreement » conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017, Sanef par un contrat signé le 22 juin 2017 s'engage à transférer à Sanef Aquitaine une sous licence d'utilisation du savoir-faire et de l'assistance technique associée d'Abertis dans le domaine autoroutier. En contrepartie Sanef Aquitaine s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017 et s'est terminé le 23 décembre 2021.

Dans le poste « clients et comptes rattachés », le compte de A'Lienor apparaît pour 1 661 milliers d'euros.

4.2. Honoraires de commissariat aux comptes

KPMG et les membres de son réseau agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2021. Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission se montent à 9,8 milliers d'euros en 2021.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 29 juin
À 15 heures 30.

La société Eiffage, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 3/7, place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay (78140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 709 802 094 (« Eiffage »), Associée Unique de la Société,

I. A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ont été établis par Monsieur Emmanuel Cachot, le Président de la Société.

En outre, le Commissaire aux comptes a établi un rapport sur les comptes annuels.

II. A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

DÉCISION

DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et après avoir pris acte que la réserve légale est complètement dotée et que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 555.294,76 euros :

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 555 294,76 euros de la façon suivante :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	555 294,76 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	0,00 €
Formant un total de	555 294,67 €
Sera réparti comme suit :	
- Dividende de 1 110,58 € par action	555 290,00 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	4,76 €
Total	555 294,76 €

Le dividende sera mis en paiement le 30 juin 2022.

Afin de satisfaire l'obligation d'information visée à l'article 243 bis du code général des impôts nous vous

rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions	Distribution à l'associé unique (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/2018	500	87 040,83	néant	87 040,83	174,08
31/12/2019	500	519 440,51	néant	519 440,51	1 038,88
31/12/2020	500	505 972,95	néant	505 972,95	1 011,95

DÉCISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

Certifié conforme
Emmanuel Cachot
Président

